



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 9

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 5

Nombre d'administrateur excusé : 0

Nombre d'administrateur absent : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 9 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 6 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Pascale CHENNE, Tiffany FARLEY, Hélène COUPE, et Gisèle PASQUIER.
- Messieurs François BEHAGHEL, Gilles BAS, Patrick GRANGE et Jean-Marie MARZIO.

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE
- Madame Catherine VILLENEUVE a donné pouvoir à Monsieur Gilles BAS
- Madame Rolande BRIOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARZIO
- Monsieur Philippe COUDURIER a donné pouvoir à Madame Hélène COUPE
- Madame Dominique GRADOS a donné pouvoir à Madame Pascale CHENNE

ÉTAIT ABSENTE :

- Madame Magdalena AMOURETTI

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE

II) REVALORISATION DES AIDES SOCIALES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE 2022-2023

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

13 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Tiffany FARLEY

III) APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR

1 OPPOSITION : Tiffany FARLEY

IV) RATIFICATION DES SECOURS

DONT ACTE

V) COMMUNICATION DES SECOURS DÉLIVRÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

DONT ACTE

La séance du Conseil d'administration du C.C.A.S du 11 octobre est close à 11h.

Le secrétaire de séance

Christine ARNOULD

**La Vice-Présidente
Krystina BEHETRE**